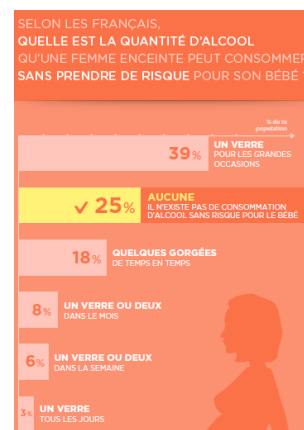


Syndrome d'alcoolisation fœtale : pour éviter tout risque, « zéro alcool pendant la grossesse »

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), le 9 septembre prochain, Santé publique France et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) lancent une importante campagne d'information multicanal de septembre à fin novembre. L'objectif est de rappeler les effets néfastes de la consommation d'alcool pendant la grossesse et la nécessité d'adopter le réflexe « Zéro alcool pendant la grossesse ». En France le risque lié à la consommation d'alcool pendant la grossesse reste très flou dans les esprits et le « zéro alcool pendant la grossesse » n'est pas toujours compris comme une abstinence totale ni perçu comme une absolue nécessité.

Trois quarts des Français ignorent encore les risques encourus

Les données de la dernière enquête¹ menée par Santé publique France montrent que seuls 25% des Français affirment qu'il n'existe pas de consommation d'alcool pendant la grossesse qui soit sans risque pour l'enfant. Il est donc essentiel de rappeler que **l'alcool est toxique pour le fœtus et peut entraîner diverses complications (retard de croissance, atteintes du système nerveux central, malformations...), dont le syndrome d'alcoolisation fœtale est la forme la plus grave.**



Un message fort : « vous buvez un peu, il boit beaucoup »

Santé publique France et la Mildeca déploient une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure, à la fois média, hors-média et digitale, auprès des professionnels de santé et des femmes enceintes.

De nouveaux documents (affiches et dépliant) seront diffusés aux professionnels de santé de premier recours (médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes, pharmaciens...), en métropole et dans les DOM. Le message est très clair : « **vous buvez un peu, il boit beaucoup** ».

- Le dépliant « **Zéro alcool pendant la grossesse** » apporte les réponses aux questions les plus courantes : *“l'alcool passe-t-il dans le sang du bébé ?”, “existe-t-il une quantité d'alcool sans risque pour le fœtus ?”...* et renvoie pour plus d'information vers les professionnels de santé ou le dispositif d'aide à distance [Alcool Info Service](#).
- Deux modèles d'affiches « **Vous buvez un peu, il boit beaucoup** » sont disponibles, incitant le public à aborder la question de l'alcool pendant la grossesse avec un professionnel.



Ces documents sont téléchargeables sur www.santepubliquefrance.fr.

¹ Etude réalisée par BVA pour Santé publique France du 25 au 27 juin 2015 auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1005 personnes âgées de 15 ans et plus

Le dispositif d'information comprend également :

- des annonces presse insérées dans des magazines ciblés « famille » de septembre à novembre,
- des articles dans des blogs ciblés sur la maternité,
- l'insertion du dépliant « Zéro alcool pendant la grossesse » dans les boîtes maternité, remises aux femmes enceintes aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres de la grossesse.

Problème d'alcool pendant la grossesse : de l'aide auprès d'Alcool Info Service

Pour les femmes en difficulté avec l'alcool, l'orientation vers le dispositif d'aide à distance [Alcool Info Service](#), **est également rappelé dans le cadre de la campagne d'information**. Il s'inscrit dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives et permet de bénéficier du soutien d'un professionnel expérimenté dans l'accompagnement de ce public 7jours/7.

Le site Internet dispose par ailleurs d'une rubrique « **alcool & grossesse** » qui apporte aux futures mamans des réponses aux questions qu'elles pourraient se poser : *“enceinte, est-ce que je peux boire ?”, “je ne parviens pas à arrêter de boire”...*

Deux vidéos pédagogiques réalisées en lien avec des professionnels de santé illustrent de manière simple les recommandations et les aides concrètes en cas de difficultés.



La toxicité de l'alcool ne doit pas être minimisée. La consommation d'alcool est la deuxième cause de mortalité évitable en France².

CONTACTS PRESSE

Santé publique France :

Vanessa Lemoine : 01 49 33 22 42 – vanessa.lemoine@santepubliquefrance.fr

Cynthia Bessarion : 01 49 33 22 17 – presse@santepubliquefrance.fr

Twitter : [@santeprevention](#)

Mildeca

Murielle Fayolle : 06 48 52 81 99 - Murielle.fayolle@pm.gouv.fr

Twitter : [@MILDECAgouv](#)

² Guérin S., Laplanche A., Dunant A., Hill C. Mortalité attribuable à l'alcool en France en 2009. BEH, 2013, n°16-17-18 : p. 163-168.